

Séries interclub GNS du Lac St-Louis



Yacht-Club de Beaconsfield, Yacht-Club de Pointe-Claire, Yacht-Club Royal St-Laurent

21 mai au 20 octobre 2024

Montréal, Québec, Canada

Avis de Course (AC)

1. RÈGLES

- 1.1. Les séries sont régies par les Règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021-2024*.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h, le 30 avril 2024, sur le tableau d'affichage officiel.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau d'affichage officiel se trouve sur le site <https://gnsracing.com>
- 3.2. Le comité de course pourra utiliser la voie 77 sur VHF pour toute communication de courtoisie.
- 3.3. [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'événement est ouvert à tous les bateaux avec handicap ARVSL/SLVYRA valide ou dériveur avec handicap Portsmouth Yardstick valide.
- 4.2. Les classes PHRF tel que définies par SLVYRA et dériveurs sont réparties en divisions qui sont définies comme suit:
 - Division 1: PHRF 1 spinnaker et voile blanche et PHRF 2 spinnaker et voile blanche
 - Division 2: PHRF 3 spinnaker seulement
 - Division 3: PHRF 2 et 3, voile blanche seulement
 - Division 4: Dériveurs

Un changement de division lors du déroulement d'une série n'est pas permis. La division dans laquelle un bateau "check in" sur l'eau pour sa première course d'une série restera la même pour le reste de la série, et ceci remplaçant tout inscription ou réinscription qui aurait été faite sur le site gnsracing.com. A fortiori, le voilier ne sera donc marqué que pour cette division sans possibilité d'appel. C'est seulement à la prochaine série qu'un voilier pourrait changer de division. Bien que l'inscription d'un voilier sur le site gnsracing.com est obligatoire pour des raisons de gestion des courses le "Check In" sur l'eau au comité de course est ce qui prévaut à la toute autre information. Un bateau recevra un « DNS » (Did Not Start) s'il court dans une division différente de celle dans laquelle il s'est initialement lors de sa première course de la série.

- 4.3. Les bateaux éligibles doivent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription qui se trouve sur le tableau d'affichage officiel des GNS - <https://gnsracing.com/>. Un voilier non-inscrit n'aura pas de résultat; tous ses scores seront par contre rétablis aussitôt l'inscription complétées.
- 4.4. « Check In » : chaque jour de course, un bateau éligible doit s'enregistrer en naviguant avec sa grand-voile hissée devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course sur tribord amure et signalant au bateau comité la division dans lequel il souhaite courir. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut). Lorsque plusieurs courses sont planifiées pour une journée, un bateau n'a qu'à se conformer à ce processus avant sa première course de la journée.
- 4.5. Les bateaux enregistrés dans une division sans spinnaker (voile blanche) doivent avoir un drapeau blanc apposé sur leur pataras.
- 4.6. Pour la division 1, un bateau doit décider de courir une série entière avec soit un handicap de voile blanche, soit un

handicap de spinnaker. Le changement d'handicap au sein d'une série n'est pas autorisé.

4.7. Une fois enregistré, un bateau est considéré s'être rendu dans l'aire de départ et ce, pour toutes les courses de la journée.

5. ÉVÉNEMENT

5.1. Les séries interclub GNS du Lac St-Louis se composent de 6 séries indépendantes, avec classements distincts.

6. PROGRAMME

6.1. Dates par séries:

Pratique présaison 16 et 18 mai, 1er signal advertisement 18h40.

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
GNS S1	21,28	4,11,18,25				
GNS S2	23,30	6,13,20,27				
GNS S3			2,9,16,23	6,13,20,27		
GNS S4			4,11,18,25	1,8,15,22,29		
GNS S5					1,8,15,22	
GNS FROSTBITE					29	6,13,20

6.2. Nombre de courses et heure du premier signal d'avertissement:

Série	Courses			Premier signal d'avertissement
	Total planifié	Par jour planifié	Par jour maximum	
GNS S1	6	1	1	18h40
GNS S2	6	1	1	18h40
GNS S3	9	1	1	18h40
GNS S4	9	1	1	18h40
GNS S5	8	2	3	11h00
FROSTBITE/ GNS FROSTBITE	12/6	3	4	10h00

7. AIRE DE COURSE

7.1. L'addenda A vous indique l'emplacement approximatif de l'aire de course.

8. CLASSEMENT

8.1. Chaque division au sein de chaque série sera classée séparément.

8.2. Le score de chacune des FROSTBITE sera calculé séparément : GNS FROSTBITE inclura les courses du 29 septembre et du 6 octobre, FROSTBITE inclura le 29 septembre, 6 octobre, 13 et 20.

8.3. Pour constituer une série :

- les séries S1, S2 et S5 et GNS FROSTBITE, deux (2) courses doivent minimalement être complétées;
- les séries S3, S4 et FROSTBITE, trois (3) courses doivent minimalement être complétées.

8.4. Pour chaque série, lorsque moins de quatre (4) courses sont complétées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores de toutes les courses.

8.5. Pour chaque série, lorsque quatre (4) ou cinq (5) courses sont complétées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores à l'exclusion de son pire score.

8.6. Pour chaque série, lorsque six (6) ou sept (7) courses sont complétées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores à l'exclusion de ses deux pires scores.

8.7. Pour chaque série, lorsque huit (8) ou neuf (9) courses sont complétées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores de course à l'exclusion de ses trois pires scores.

8.8. Pour chaque série, lorsque dix (10) courses ou plus sont complétées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores de course à l'exclusion de ses cinq pires scores.

8.9. La règle A5.3 des *Règles de Course à la Voile 2021-2024* s'applique.

8.10. Un bateau sera considéré comme étant venu à la zone de départ une fois qu'il aura respecté le processus décrit en 4.4.

9. PRIX

9.1. Pour chaque série, les prix seront décernés comme suit:

- Lorsque moins de 4 bateaux d'une division sont scorés, seul le bateau classé premier recevra un prix;
- Lorsque moins de 5 bateaux d'une division sont scorés, les bateaux classés premier et deuxième recevront un prix;
- Lorsque 5 bateaux ou plus sont scorés dans une division, un prix sera décerné aux bateaux classés premier, deuxième et troisième.

10. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

10.1. Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des *Règles de Course à la Voile 2021-2024*: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.**

11. ASSURANCE

11.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 000 000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

Addenda A

